



Assistance Alimentaire pour la création d'Actifs (3A) pour lutter de façon durable contre l'insécurité alimentaire

Créer des actifs pour une sécurité alimentaire durable

Au Sahel, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle vivent dans des écosystèmes fragiles et très dégradés, exposés à des chocs fréquents et à des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.

En étroite collaboration avec le Gouvernement malien et les partenaires, le PAM concentre ses efforts pour renforcer les capacités des communautés vulnérables à accroître leurs revenus, accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, construire un patrimoine en renforçant durablement leurs moyens d'existence, c'est-à-dire à renforcer leur **résilience**.

Les activités d'**Assistance Alimentaire pour la création d'Actifs (3A)** du PAM se concentrent sur le développement d'actifs productifs qui permettent, de manière directe ou indirecte, de renforcer la sécurité alimentaire des communautés ciblées et de gérer les ressources naturelles de manière durable.

Former les communautés pour assurer la pérennité des actifs

Les travaux communautaires sont accompagnés de formations qui développent le capital humain et favorisent une utilisation adéquate et durable des actifs. Outre les **formations techniques**, les communautés bénéficient de **formation en gestion économique** et pour promouvoir la pérennité des actifs. Enfin, les communautés reçoivent des outils ou des équipements nécessaires à la création ou l'utilisation des actifs :

généralement, les outils sont cédés aux communautés après les travaux.

Inclure les communautés et tous les partenaires

Les synergies avec les partenaires sont recherchées afin de mettre en œuvre et compléter les activités menées par le PAM.

Selon l'approche de **Planification Communautaire Participative (PCP)**, le PAM engage la communauté villageoise, les autorités communales, les services techniques gouvernementaux, les agences des Nations Unies et les ONG actives dans la zone. Les partenaires définissent ensemble un **plan de développement communautaire pluriannuel, assorti d'un plan d'action et d'un calendrier** de mise en œuvre qui tient compte des saisons et de la disponibilité des participants. Les conventions foncières ou d'utilisation des actifs par la communauté sont prises en compte.

Toutes les catégories de la population villageoise sont représentées lors de l'exercice de PCP, ce qui permet de renforcer la cohésion sociale et de prévenir les conflits fonciers et les conflits intra-communautaires (agriculteurs/éleveurs, conflits ethniques, intégration des réfugiés/retournés). Une attention particulière est portée à la **participation des femmes**, à travers chaque étape du projet.

Le PAM collabore étroitement avec le Gouvernement malien à travers le Ministère du Développement Rural et les services techniques déconcentrés. La coopération avec les autorités sur le terrain permet aussi de renforcer leurs capacités de planification.

Prendre en compte spécifiquement les besoins des plus vulnérables

Les participants aux travaux sont ciblés parmi les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et reçoivent une **assistance alimentaire (sous forme de vivres ou de transferts monétaires)** couvrant les besoins immédiats de leur famille. Les transferts monétaires sont privilégiés en début d'activités, généralement en saison sèche chaude (de mars à mai), qui suit la fin des récoltes. Les transferts d'argent à cette période redynamisent l'économie locale et sont un frein à l'exode. Les vivres sont distribués pendant la période de soudure (de juin à août), ce qui permet aux bénéficiaires de regarnir leurs greniers.

Les céréales distribuées au titre de l'assistance alimentaire en nature sont **achetées localement auprès de groupements de petits producteurs** via le programme de promotion des chaînes de valeur locales du PAM. Réciproquement, les communautés assistées par le PAM pourront bénéficier d'un appui du PAM pour former des organisations de producteurs, développer leurs capacités et accéder à des marchés rémunérateurs.

Un filet de sécurité est également institué au niveau de chaque village dans le but de prendre en charge les personnes les plus vulnérables qui ne peuvent participer aux travaux (personnes âgées, handicapées, femmes enceintes, etc.) et de leur assurer l'accès aux actifs créés (par exemple, elles recevront quelques planches sur un périmètre maraicher qui pourront les aider à subvenir à leur besoin). 3A répond à une logique de **protection sociale** : l'assistance alimentaire permet de répondre aux besoins immédiats des plus vulnérables, tandis que la création d'actifs renforce les moyens d'existence et la résilience de la communauté sur le moyen à long-terme.



Inauguration du pont construit par les communautés villageoises de Kéméni, région de Ségou (avril 2017).
Crédit: Cecilia Aspe/PAM

Protéger les ressources naturelles et développer les moyens d'existence des communautés

Le choix des actifs est adapté au contexte des milieux arides ou semi-arides que l'on rencontre au Mali. L'intégration et la complémentarité des actifs permettent de rendre le territoire beaucoup plus résistant aux chocs climatiques.

Les actifs visent principalement à améliorer :

- **la collecte et la conservation de l'eau** : aménagement des mares et des basfonds rizicoles, construction de barrage, création de forages et de puits ;
- **la conservation des eaux des sols et la lutte contre l'érosion** : cordons pierreux, digues filtrantes, tranchées, demi-lunes, zaï ;
- la lutte contre la désertification : reforestation, régénération naturelle assistée ;
- **soutien à la production agricole, gestion des récoltes et appui aux marchés** : aménagement de périmètres maraichers et périmètres irrigués villageois, création de champs communautaires avec des sensibilisations et des formations des producteurs aux bonnes pratiques agricoles, réhabilitation ou création de greniers ou de magasins de céréales, pistes rurales, radiers, ponts ;
- **soutien à l'élevage** : mares et des puits pastoraux pour l'abreuvement du bétail, bourgoutières, parcs de vaccination créés ou réhabilités ;
- **le développement de la pisciculture** : creusement d'étangs piscicoles, empoissonnement de mares et retenues d'eau qui constituent une source de revenu non négligeable et contribue à améliorer la diversité alimentaire ;
- **l'introduction de foyers améliorés** : afin de réduire l'utilisation du bois de chauffe et limiter l'exposition des familles (en particulier femmes et enfants) aux fumées toxiques des foyers traditionnels.



Creusement d'un bassin piscicole à Nossombougou, région de Koulikoro (mars 2017).
Crédit: Cecilia Aspe/PAM

我们的产品



大数据平台

国内宏观经济数据库

国际经济合作数据库

行业分析数据库

条约法规平台

国际条约数据库

国外法规数据库

即时信息平台

新闻媒体即时分析

社交媒体即时分析

云报告平台

国内研究报告

国际研究报告

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_6483

